

Migration massive vers Sebta: des condamnations à des peines de prison de trois à dix mois ferme

**01.10.2024 Migration massive vers Sebta:
des condamnations à des peines de prison
de trois à dix mois ferme**

Revue de presse. Le tribunal de première instance de Tétouan a condamné 53 prévenus, accusés d'incitation collective à la migration massive vers le préside de Sebta, à des peines de prison allant de 3 à 10 mois. La Cour a reporté l'audience pour statuer sur le sort d'autres inculpés, dont une ressortissante algérienne qui avait prétendu être de nationalité marocaine. Une revue de presse d'Al Ahdath Al Maghribia.

Le tribunal de première instance de Tétouan a rendu son verdict à l'encontre de 53 accusés, soupçonnés d'être impliqués dans l'incitation collective à la migration massive vers le préside de Sebta, le 15 septembre dernier.

Certains inculpés ont été arrêtés pour incitation à l'émigration illégale sur les réseaux sociaux, et d'autres ont été interpellés sur les lieux par les forces de l'ordre alors qu'ils tentaient de rejoindre par la force la ville occupée, relaie Al Ahdath Al Maghribia de ce mercredi 2 octobre.

Des sources proches du procès indiquent que les accusés, parmi lesquels se trouvent des Algériens et d'autres ressortissants étrangers, ont comparu durant trois audiences devant le tribunal.

La dernière s'est prolongée tard dans la nuit du lundi 30 septembre, nuit au terme de laquelle la Cour a prononcé des jugements contre 53 accusés qui étaient poursuivis en état d'arrestation.

La plupart des inculpés ont écopé de peines de prison variant entre trois et 10 mois ferme.

Les accusés poursuivis pour «*incitation à la migration massive*» sur les réseaux sociaux ont été condamnés à des peines de prison allant de trois à six mois, et ceux qui ont été arrêtés sur les lieux de cette tentative ont été condamnés à des peines de prison allant de sept à neuf mois.

Les peines les plus lourdes ont été prononcées à l'encontre de vingt accusés qui étaient poursuivis pour «*désobéissance aux ordres de la police*» et qui ont écopé de dix mois de prison.

D'autres inculpés, au nombre de vingt, qui étaient poursuivis pour «*tentative de migration illégale*» et «*usage de violence*», ont été condamnés à sept mois de prison ferme, alors qu'un accusé jugé dans cette affaire a écopé de six mois de prison ferme.

Les accusés qui étaient poursuivis pour «*appel à la migration illégale*» sur les réseaux sociaux ont été condamnés à des peines de prison allant de deux à trois mois.

Un seul accusé parmi les 53 qui étaient poursuivis en état d'arrestation a été acquitté.

Selon *Al Ahdath Al Maghribia*, le tribunal de première instance de Tétouan devrait statuer sur les cas d'autres accusés, parmi lesquels se trouve une youtubeuse algérienne qui avait été arrêtée dans les environs de Fnideq en prétendant qu'elle était de nationalité marocaine.

Source

: https://fr.le360.ma/societe/migration-massive-vers-sebta-des-condamnations-a-des-peines-de-prison-de-trois-a-dix-mois-ferme_E30VZDDBDVAGVJI5K7ASYWLMYI/